



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2023

<u>Date de la convocation :</u> 27 juillet 2023	L'an deux mille vingt-trois, le lundi trente et un juillet à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 27 juillet 2023	le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric LAURENT, 3 ^{ème} adjoint de la Commune, par suppléance, pour le Maire empêché.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 07	Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Philippe MARTINET, Cécile
Votants : 10	CURIEL, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, Manuel LEON conseillers municipaux.
	<u>Etait empêchée :</u>
	Karine KAUFFMANN, Maire
	<u>Etaient absents :</u>
	Bernard JUERY (pouvoir donné à Cécile CURIEL)
	Carla FICUCIELLO (pouvoir donné à Philippe MARTINET)
	Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Angéline MOYET)
	Sylvain IGUNA
	Patrick FOURNIER
	Cécile BITOUN
	Laurence LELARGE
	<u>Secrétaire de Séance : Manuel LEON</u>

III - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE POUR LE NOUVEAU PORTAIL À L'ENTRÉE DU GROUPE SCOLAIRE ÉMILE ZOLA

Exposé de M. LAURENT :

Chaque année, le Département répartit le produit des amendes de police pour des travaux d'aménagement des communes de moins de 10 000 habitants, ayant principalement pour objectif de renforcer la sécurité de ses habitants.

Le plan Vigipirate, mis en place sur l'ensemble du territoire national depuis 2016, permet de garder un niveau de vigilance constant et de déclencher, en cas de nécessité, des mesures « Sécurité renforcée - risque attentat ».

Dans ce cadre-là, il y a nécessité de remplacer le portail de l'école et de rehausser la clôture également. La sécurité des enfants et celle du personnel étant une priorité ; Les années passent et le niveau de vigilance ne baisse pas, voire tend à ce renforcer comme c'est de nouveau le cas pour les mois à venir : la nouvelle posture Vigipirate « été- automne 2023 » est activée depuis le 21 juin 2023, maintenant l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée-risque attentat »

Mairie de Médan



Pour cela, le portail sera battant d'une hauteur de 2m, la clôture et le portillon de même hauteur, dans un style classique et une teinte qui seront validés par l'architecte des bâtiments de France.

Au titre des amendes de police, les Collectivités peuvent percevoir une subvention égale à 80% d'un coût H.T. de travaux plafonné (cf : tableau ci-dessous), sur la base d'un aménagement par an et par collectivité.

Le montant total des travaux est estimé à 27 297,48€ HT, soit 32 756.98€ TTC.
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

OPERATIONS	Montant de dépense subventionnable	Montant maximal de la subvention 80%	Financement propre Commune de Médan (20%)
Remplacement et rehaussement de la clôture ainsi que mise en place d'un nouveau portail du groupe Emile Zola, dans le cadre du plan vigipirate	27 297,48€ HT	21 837.98€ HT	5 459,50€ HT

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de solliciter du Conseil Départemental pour l'année 2023, une subvention pour des travaux commandés par les exigences de la protection des plus jeunes, en remplaçant et en rehaussant la clôture de l'école Emile Zola ainsi qu'en remplaçant le portail de ce groupe scolaire pour un montant estimatif de 28 000 euros hors taxes.

- S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

- S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge et à inscrire la dépense sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 01/08/2023

Pour le Maire empêché,
Éric LAURENT,
3^{ème} Adjoint



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 01/08/2023

Et par publication le 01/08/2023

Mairie de Médan